



VILLE-ÉVRARD
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ



Assistant socio-éducatif – Assistant(e) social(e)

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ DE VILLE-EVRARD

202 Avenue Jean Jaurès
93330 NEUILLY SUR MARNE
Standard téléphonique : 01 43 09 30 30



ACCES AU LIEU DE TRAVAIL

Adresse : 131/135 av du Maréchal Leclerc
93330 Neuilly sur Marne
Tél : 01 43 00 43 33

Transports : bus 113 arrêt Blancheville

LES CONTACTS :

- Coordinatrice de l'action sociale
Mme BOMPAYS
n.bompays@epsve.fr
01 43 09 32 97
- Coordinateur adjoint de l'action sociale, Monsieur SCORDIA
l.scordia@epsve.fr
01 43 09 30 55
- Secrétariat de la coordination de l'action sociale
Madame CASTANET
e.castanet@epsve.fr
01 43 09 30 46

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement dessert 34 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Son offre de soins est organisée selon un découpage territorial par secteur. Sur chaque secteur existe au moins une structure de consultations (centre médico-psychologique) et une structure alternative à l'hospitalisation temps complet qui peut-être un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et/ou un hôpital de jour. Pour la prise en charge des urgences, les patients sont orientés vers des centres d'accueil et de crise ou bien les services d'urgence des hôpitaux généraux. Pour les hospitalisations temps complet, l'établissement dispose de 4 sites. Enfin quelques secteurs proposent sur leurs territoires d'autres modes de prises en charge comme des appartements thérapeutiques, un centre de cure ambulatoire, des hospitalisations à domicile. L'établissement gère également une maison d'accueil spécialisée (M.A.S.) « le Mas de Lisle », structure médico-sociale pour adultes handicapés et deux écoles : un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et une école de cadres de santé (IFCS).

PRESENTATION DU PÔLE OU DIRECTION

Présentation du pôle 93G16 : dispositif sectoriel intervenant sur les communes de Neuilly sur Marne et Gagny. Il comprend une unité d'hospitalisation, un CMP/CATTP adultes, un CMP/CATTP intersectoriel adolescents, un AFT intersectoriel et un hôpital de jour.

Composition de l'équipe sociale : 3 assistantes de service social. Elles sont membres des équipes sectorielles.

Activité principale : aider les personnes, les familles ou les groupes qui connaissent des difficultés sociales à retrouver leur autonomie et faciliter leur insertion.





IDENTIFICATION DU POSTE

Position dans la structure :

Autorité hiérarchique :

- Directeur des ressources humaines

Liaison technique :

- service de la coordination de l'action sociale

Autorité fonctionnelle :

- Médecin chef de pôle
- Médecin responsable d'unité

Horaire de travail :

semaine : 38 heures (1575 heures annuelles)

Description synthétique du poste :

Partie prenant(e) de l'équipe sectorielle, l'assistant(e) social(e) concourt à l'offre de service proposée par le secteur de psychiatrie aux personnes ayant des troubles mentaux.

MISSIONS DU POSTE ET COMPETENCES REQUISES

Lieux d'intervention sur le pôle

Les temps d'interventions sont répartis pour 80 % au CMP/CATTP intersectoriel adolescents et pour 20 % auprès de l'équipe de l'AFT intersectoriel.

Au C.M.P/C.A.T.T.P. « Ado Neuilly ».

L'intervention de l'assistant-e social-e consiste en :

- L'évaluation sociale et suivi d'adolescents en soin et de leurs parents dans une dimension de travail social global : Il s'agit là de recevoir le jeune avec et sans ses parents, à la demande du médecin référent, afin d'évaluer l'impact de la maladie et les difficultés sur leur quotidien à la fois dans une dimension familiale, scolaire et sociale. Ce travail est d'autant plus important lorsqu'il s'agit d'une entrée dans la maladie mentale pour des jeunes qui commencent à être reçus vers l'âge de 15/16 ans.
- Un travail en équipe pluri-professionnelle et en réseau (médecins, infirmiers, éducateurs, personnels de l'Education Nationale) et entretien en binôme avec l'infirmier référent et/ou le médecin.
- L'évaluation, coordination et suivi de projets socio-éducatifs et scolaires (souvent complexes) avec différents partenaires : l'Aide sociale à l'enfance, la Protection judiciaire de la jeunesse, l'Education Nationale, des structures médico-sociales (Emp, Empro, Itep) et des foyers et/ou structures agréés par l'Aide sociale à l'enfance.
- L'accompagnement d'adolescents sur des lieux ressources (Cio, Point information jeunesse, Mission locale), des lieux de soins (hospitalisation, soins-études) et des lieux de vie.
- Des accompagnements vers le monde du travail en milieu ordinaire et en milieu protégé.
- Des entretiens avec les parents et soutien à la parentalité : Il s'agit d'écouter et d'aider à la compréhension des difficultés du jeune et de ses impacts sur la vie familiale et sociale. Ces entretiens permettent aux parents de s'adresser à un membre de l'équipe faisant partie d'un autre champ que celui du médical. Souvent lors de ces entretiens la parole se libère et ils participent à l'acceptation du soin pour l'adolescents et ses parents ainsi qu'à la mise en place de projets qui nécessitent souvent de faire le deuil d'un « parcours ordinaire » et d'accepter des orientations vers des structures plus spécialisées.





Dans ce cadre il convient de :

- Maîtriser des dispositifs de compensation du handicap pour les enfants et les adultes (MdpH).
- Maîtriser le dispositif de Protection de l'enfance.
- D'avoir une bonne connaissance des structures de soins et des structures médico-sociales.
- D'avoir connaissance de la psychopathologie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.
- D'avoir des connaissances en ethnopsychiatrie.

Auprès de l'équipe de l'AFT intersectoriel G16/G18

Cette intervention s'effectue impérativement les mardis dans les locaux du secrétariat du G18 « Pavillon Saintonge » sur le site de Neuilly sur marne et au domicile des 6 familles d'accueil thérapeutique réparties sur le département du 93 et une dans le 77.

L'assistant-e social-e de l'équipe des AFT participe aux projets de soins du patient en lien avec l'équipe pluri-professionnelle. Elle/il intervient à différents niveaux du travail :

- Au moment du recrutement d'une nouvelle famille d'accueil : Ses compétences professionnelles lui permettent d'évaluer lors des entretiens la capacité de la famille candidate à pouvoir aider et accompagner le patient à développer son autonomie, à maintenir ses acquis et à tisser des liens sociaux vers l'extérieur. Elles lui permettent aussi d'évaluer si le logement et la chambre proposés au patient remplissent certaines conditions (taille, salubrité) et si un autre revenu existe auprès du conjoint afin de remplir les conditions liées au projet de l'unité AFT.
- Lors de l'évaluation de la candidature d'un patient : L'assistant-e social-e participe aux réunions avec l'équipe qui présente le patient. Elle doit être attentive à la faisabilité financière du projet et à certains éléments sociaux : Revenus du patient, couverture maladie, capacité de gestion ...
- Lors des présentations patients/familles : L'assistant-e social-e doit aider le patient à transmettre certains éléments de son quotidien et de sa situation sociale. Elle doit faciliter la mise en lien entre le patient et la famille d'accueil thérapeutique.
- Pendant le suivi ambulatoire du patient admis en famille d'accueil : L'assistante sociale de l'équipe des AFT devient l'assistant-e social-e « référente » du patient en collaboration avec l'assistant-e social-e de la structure de soins où se rend le patient s'il en existe une. Au fur et à mesure de l'accueil du patient l'assistant-e social-e continue d'évaluer avec l'équipe pluri professionnelle la capacité de réinsertion du patient. Elle apporte à l'équipe son évaluation, ses connaissances techniques et ses connaissances du réseau partenarial quant à la faisabilité et la mise en place de projets (insertion professionnelle, vacances adaptées, autres lieux de vie). Afin de pouvoir mettre en place ce travail, l'assistant-e social-e doit pouvoir être présente lors des VAD et pouvoir faire des entretiens dans les bureaux de l'AFT.
- Lors des réunions d'équipe AFT et lors des réunions avec les partenaires de soins et /ou du réseau social du patient.

Implication sur le secteur

Ce type d'organisation induit un travail de lien intra-sectoriel quotidien. La concertation entre les 3 assistantes de service social est indispensable.

AXES D'INTERVENTION :

Accompagnement individualisé dans le respect du projet thérapeutique

- Elle écoute, conseille, oriente et soutient les personnes prises en charge et leur famille. Elle offre un espace de parole, trait d'union entre le soin et la réalité sociale.
- Elle favorise l'accès aux soins et aux droits des usagers par l'information sur la législation sociale, sur les dispositifs sociaux, éducatifs et de réinsertion.
- Elle met en œuvre toutes les démarches de liaison et administratives permettant l'amélioration et la stabilisation de la situation socio-économique des personnes suivies.
- Accompagnée d'un soignant, elle peut se déplacer au domicile du patient afin d'évaluer sa situation sociale.





Aide à la réinsertion

- Elle aide les usagers à appréhender de façon globale leurs difficultés familiales, sociales, économiques, psychologiques et médicales.
- Par ses connaissances des réseaux et des partenaires, elle favorise l'insertion et la réinsertion des personnes en situation précaire.
- Elle contribue à toute action de prévention mise en place par le secteur.

Communication

- Elle participe aux actions de formation par l'accueil de stagiaires assistants sociaux et des temps d'intervention dans les instituts de formation.
- Elle se tient à disposition des équipes pour toutes actions d'information sur les dispositifs sociaux et la législation médico-sociale.
- Elle répond, à la demande, aux questions des étudiants en médecine, en soins infirmiers et aide-soignants sur les aspects sociaux des prises en charge dans le cadre des mises en situation.

Participations institutionnelles

- Elle participe aux initiatives du secteur en direction des partenaires tant en matière d'information, de formation et de mise en place de collaborations.
- Afin de favoriser les collaborations avec tous les partenaires concernés par la prise en charge des patients, elle développe un travail de rencontre favorisant une meilleure complémentarité des actions.
- Elle participe, selon l'organisation prévue par le chef de secteur, à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du secteur.
- Elle participe aux actions initiées par le Service de Coordination de l'Action Sociale, aux réunions et groupes de travail proposés.
- Elle participe, selon l'organisation prévue avec le chef de service, à l'élaboration du rapport d'activité du secteur ainsi qu'au rapport d'activité annuel du Service de Coordination de l'Action Sociale.

Comme tout agent de l'établissement, elle contribue à l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur.

En fonction des nécessités d'adaptation aux besoins du secteur et aux projets sociaux inscrits dans une approche globale, le poste peut être amené à évoluer.

EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Accès au grade d'assistant socio-éducatif second grade, après inscription sur tableau annuel d'avancement
Accès au grade de cadre socio-éducatif par voie de concours sur titre

Signature de l'agent :

